

BULLETIN D'INSCRIPTION

CROSS TRAINING - MERCREDI 19H30-20H30

Saison 2025 / 2026

Participant(s)	En <u>complément</u> pour les MINEURS (*) : coordonnées d'un représentant légal
NOM : Prénom : Né(e) le : Adresse : Code postal : Commune : ☎ (*) : Courriel (*) :	NOM : Prénom : ☎ (*) : @ (*) :
NOM : Prénom : Né(e) le : Adresse (*) : Code postal : Commune : ☎ (*) : Courriel (*) :	

(1) si différente de celle mentionnée à la première ligne

(*) : A remplir obligatoirement par le participant

TARIF DE L'ACTIVITÉ	
NOMBRE DE PARTICIPANT(S)	
MONTANT À RÉGLER	

Modalités de règlement :

- ☐ CB
 ☐ Espèces
☐ Chèque(s) à l'ordre du Trésor Public
☐ Chèques ANCV

Echéancier souhaité pour l'encaissement des chèques (le cas échéant) :

Octobre	Novembre	Décembre	Janvier

TSVP →

ASSURANCES :

- Seuls les dommages aux biens sont couverts par la commune de Grandfontaine, chaque participant doit donc disposer d'une assurance Responsabilité Civile
- Le participant s'engage à fournir, si nécessaire, à la commune de Grandfontaine, les références de son assurance Responsabilité Civile (compagnie, n° de contrat)

Règlementation générale pour la protection des données personnelles (RGPD)

Vos données personnelles collectées par le présent bulletin d'inscription sont réservées à un usage strictement interne (informations d'ordre administratif, communications évènementielles, ...), les parents autorisent pour leurs enfants, le droit à l'image sur les supports d'information de la commune de Grandfontaine (Echo du lavoir, Panneau Pocket, Facebook, panneau digital). Conservées sans limitation de durée, elles sont traitées de manière strictement confidentielle et ne seront en aucun cas divulguées à des tiers.

Extraits du Règlement intérieur (le document complet est disponible lors des inscriptions, et téléchargeable sur le site www.grandfontaine.fr)

- Règlement : les activités sont payables à l'inscription. Toute année commencée est due, aucun remboursement ne sera fait sauf en cas de force majeure, telle que déménagement en cours d'année ou maladie (avec certificat médical).
- Participation aux activités de fin d'année : le participant ou son représentant légal s'engage à participer aux activités pouvant être organisées en fin d'année pour certaines activités.
- Avis aux parents : l'adulte qui conduit les enfants à leur activité doit s'assurer que le professeur est présent avant de laisser l'enfant ; en cas d'absence inopinée du professeur, une affiche est apposée sur la porte. La garde des enfants n'est pas assurée à la fin des cours.

« Je reconnais l'exactitude des mentions portées sur le bulletin d'inscription. J'ai pris connaissance du Règlement Intérieur et je m'engage à m'y conformer. Je certifie avoir lu et pris connaissance des informations concernant mes données. »

Grandfontaine, le :

Signature du participant / du représentant légal
(Obligatoire)

IMPORTANT :

Les inscriptions seront prises en compte par la réception du présent bulletin dûment complété, accompagné du règlement, par le réfèrent de chaque activité.

Réfèrent :

animations@grandfontaine.fr